

Les biostimulants pleins d'ardeur

Dans le secteur des fertilisants, l'innovation est aujourd'hui au niveau des biostimulants. La nouvelle réglementation européenne, qui leur accorde une existence propre, va encore plus les encourager.

Sur le terrain, les biostimulants font toujours l'objet d'intenses questionnements de la part des agriculteurs, des distributeurs et prescripteurs. Ce n'est pas pour autant que les fournisseurs sont freinés dans leurs ardeurs. Les innovations ne cessent de pleuvoir, validées de plus en plus par une homologation pour attester du sérieux du produit. Même si les délais sont jugés trop longs pour délivrer une AMM. « Ça ne s'est vraiment pas amélioré, l'Anses met un à deux ans pour évaluer les dossiers et rendre une décision », tacle un fabricant de biostimulants qui dépose désormais ses dossiers en Allemagne. « L'autorisation y est accordée en deux mois, puis l'Anses doit se prononcer en reconnaissance mutuelle dans les deux mois. L'Agence est tellement débordée par la reconnaissance mutuelle

qu'elle n'arrive plus à traiter les dossiers déposés directement en France. » Marie Turner, en charge de la protection et de la nutrition des plantes au centre de R&D et conseil Vegenov, tempère : « Depuis avril 2019, il y a une simplification des processus d'évaluation de certaines substances naturelles à usage biostimulant, issues de parties consommables de plantes. »

TOUJOURS PLUS DE NOUVEAUTÉS

Quoi qu'il en soit, des nouveautés ont fait leur apparition ces derniers mois. C'est le cas chez des spécialistes des biostimulants et engrais de spécialités, comme Tradecorp (aujourd'hui dans le groupe Rovensa), qui a lancé, aux Culturales, Phylgreen, un extrait d'algue liquide pur à base d'*Ascophyllum nodosum*, pour « mieux gérer les stress abiotiques et améliorer la qualité et

le rendement des cultures », ou Agrimer, qui a reçu une homologation pour son produit Agrocéan Laminactif, « premier biostimulant foliaire formulé à base d'algue laminaire ». Agronutrition vient également d'obtenir trois AMM pour des biostimulants foliaires en grandes cultures (Kaoua, Kaoua Start, Kaoua Oléo). C'est le cas aussi chez des spécialistes des commodités comme Yara. Le leader des engrais en France (voir notre palmarès p. 51) étoffe de plus en plus son offre de solutions foliaires avec sa nouvelle technologie d'activateur de biostimulation Biotryg, dont bénéficient trois nouvelles solutions YaraVita (Biotrac, Biomaris et Nutriboramine Pro).

Les biostimulants microbiens se développent aussi de manière exponentielle. Selon les travaux de Rittmo agroenvironnement (voir infographie), le nombre d'AMM aurait plus que triplé en moins de cinq ans, particulièrement en grandes cultures. Et cela fait des envieux. De Sangosse a pris récemment une participation dans la société tchèque Symbiom de R&D et de production de champignons mycorhiziens symbiotiques, qui fait désormais partie du groupe. La start-up corrézienne Axioma, qui a obtenu plusieurs AMM cette année, vient de lancer une deuxième levée de fonds et recherche 1,5 M€. Autres exemples : Teraxion place ses billes dans Via végétale et Biovitis recentre sa R&D sur son nouveau site de Saint-Beauzire (lire encadrés ci-contre).

L'EUROPE LEADER DE LA RÉGLEMENTATION

Mais la meilleure nouvelle pour le secteur est sans aucun doute la réglementation européenne d'application à partir de 2022 (lire p. 55) qui confère aux biostimulants une place au même titre que les autres matières fertilisantes. « L'Europe se positionne incontestablement comme leader sur le développement d'une réglementation sur les biostimulants », se félicite Benoît Planques, président d'Afaïa. Avec une définition, certes un peu rébarbative et dont on fera l'économie ici, mais qui a le mérite d'exister. En tout cas, elle confirme qu'un produit biostimulant se définit par son mode d'action et l'effet revendiqué, et que ses constituants peuvent être de natures variées (extraits de plantes, d'algues, microorganismes...), et utilisés seuls ou en combinaison. De surcroît, ils ont désormais une catégorie

BIOVITIS MET EN SERVICE SON DEUXIÈME SITE

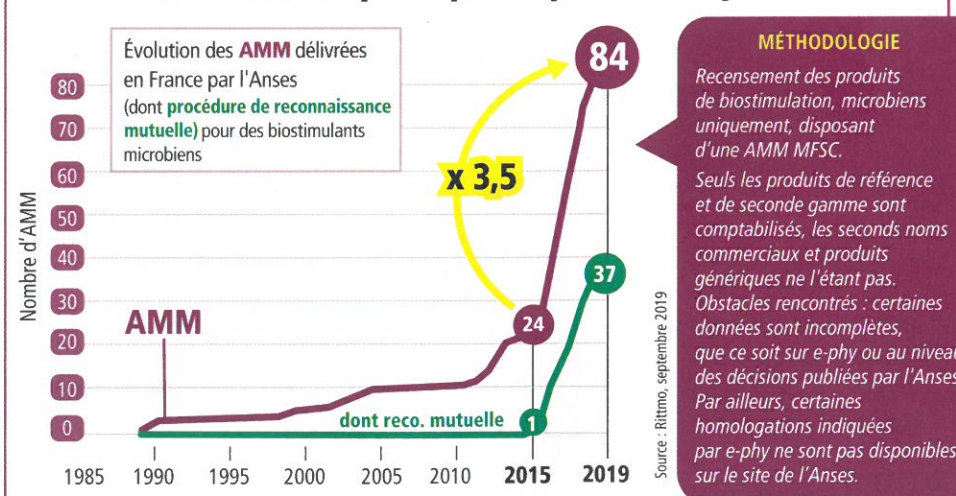
Après un investissement de 7 M€, Biovitis se dote d'un deuxième site de recherche et production en Auvergne. Situé à Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme) sur 2 300 m², il va permettre de développer à plus grande échelle des microorganismes d'intérêt, grâce à une capacité de production multipliée par six par rapport au site historique de Saint-Étienne-de-Chomeil (Cantal). Choisi pour sa proximité avec la métropole de Clermont-Ferrand, il est intégré dans le biopôle entre sa maison mère, Greentech, d'un côté, et Limagrain, de l'autre. Cet outil est constitué d'un laboratoire de recherche, opérationnel depuis avril et qui regroupe l'ensemble de la R&D de l'entreprise, soit une dizaine de personnes, ainsi que d'une unité de production composée de fermenteurs de 50 à 5 000 l, qui sera mise en route d'ici la fin de l'année, mais dédiée à la production de microorganismes à destination des secteurs pharmaceutique, cosmétique et nutraceutique.

La production pour les fleurs d'affinage et les secteurs agronomie et environnement continuant d'être effectuée, au moins dans un premier temps, dans le Cantal. L'usine cantalienne fournit désormais une dizaine de biostimulants, parmi lesquels le produit phare, Cérés, qui se développe en grandes cultures. Biovitis détient aussi la gamme Nanéos à base d'algues et de micro-algues issues de sa société sœur, Greensea. « Toutes cultures confondues, plus de 100 000 ha en France et à l'export sont fertilisés avec nos gammes de biofertilisants et on espère doubler ce chiffre rapidement », rapporte Jean-Yves Berthon, président de Biovitis. L'entreprise va bientôt passer de cinq à huit commerciaux agricoles, chapeautés par un nouveau directeur commercial (à la suite du décès brutal d'Olivier Bernard). Enfin, un directeur opérationnel, en la personne de Jean-Philippe Fayol (issu de l'industrie pharmaceutique), a fait son entrée début 2019.



Jean-Philippe Fayol, directeur opérationnel (à g.), Sophie Hutet, responsable de la production, et Jean-Yves Berthon, président de Biovitis.

Biostimulants microbiens : les AMM ont plus que triplé en cinq ans



VIA VÉGÉTALE EN SYNERGIE AVEC TERAXION

Le groupe Teraxion, spécialiste des ingrédients nutrition santé, a annoncé au début 2019 sa prise de participation dans Via végétale, ouvrant la voie à cette dernière dans le secteur des biostimulants microbiens.

« Ce qui change pour moi, c'est d'avoir un associé qui est actif, qui a des capacités R&D, marketing, financières, un réseau, un service client élémentaire », avance Patrick Géliot, DG de Via végétale (à droite sur la photo). Avant sa prise de participation qui date de mi-juin, la hauteur qui n'a pas été dévoilée, Via végétale était contrôlé par trois actionnaires qui n'étaient pas dans le métier. Via végétale (plus d'1 M€ de CA) est présent dans les secteurs des biostimulants non-microbiens avec son produit phare, Balsamo. Ce dernier, qui améliore l'efficacité de l'azote, est intégré dans un programme de recherche, en collaboration avec l'Inra et l'université de Clermont-Ferrand, sur les engrais azotés. Via végétale commercialise également un mélange de oligoéléments qui agit comme catalyseur microbien, en application foliaire (Generate) et en enrobage de semences (Commence). L'entreprise compte bien développer des biostimulants microbiens en s'appuyant sur l'expertise du groupe Teraxion, lequel contrôle Dietaxion, spécialiste des ingrédients nutrition santé, et le laboratoire Biotech, producteur de microorganismes. Teraxion assure en effet que ses savoir-faire sont applicables dans le végétal. L'investissement, Via végétale va mettre à disposition de la R&D de Teraxion ses équipements et travaux de thèses en cours. Teraxion, qui compte 15 salariés dont 10 commerciaux, et émerge à 6,2 M€, va également développer les solutions de Via végétale en polyculture-élevage. « En fait, on a le même métier, on fait de la R&D pour des ingrédients, résume Xavier Guilleau, président de Teraxion (à gauche sur la photo). Et une philosophie commune : comment produire plus avec moins d'intrants. C'est en cohérence sur cette notion d'autonomie protéique. » Avec cette association, certes originale, les deux entreprises se positionnent sur le créneau de production de protéines animales et végétales à moindre coût carbone ».